

Université PANTHEON ASSAS (Paris II)

Droit – économie - sciences sociales

**Session :** Janvier 2018

**Année d'étude :** Troisième année de Licence sciences politiques et sociales  
Mention science politique

**Discipline :** *Analyse des comportements politiques*  
(Unité d'enseignements fondamentaux 1)

**Titulaire du cours :** M. Marc MILET

Aucun document n'est autorisé.

Deux sujets au choix.

**Sujet 1** : Dissertation (avec plan apparent).

Le militantisme en crise ?

**Sujet 2** : Etude de cas (avec plan apparent).

A partir des éléments compris dans le dossier ci-joint et en mobilisant les éléments d'analyse présentés en cours, vous établirez une note argumentée.

# Doc N°1 / (ZOOM) page d'accueil site internet officiel de l'Assemblée nationale (visuel au 21/12 2017)

CERSA | Centre d'études X

Assemblée nationale ~ L X



Suivre toute l'actualité

## LES AGENDAS

- › [Ordre du jour](#)
- › [Dérouleur de la séance en direct](#)
- › [Réunions des commissions et autres instances](#)
- › [Agenda européen et international de l'Assemblée nationale](#)
- › [Tous les agendas](#)

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES +

### DÉPOSER UNE CONTRIBUTION-

- › [études d'impact des projets de loi](#)
- › [missions d'information](#)
- › [commissions d'enquête](#)

## ESPACE PRESSE

## DÉONTOLOGIE

## REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS

## BLOC NOTES

## Liste des groupes d'études agréés | législature



Lors de sa réunion du **mercredi** Bureau de l'Assemblée nationale d'études pour la XVème législature de ces groupes d'études.

## SÉANCE PUBLIQUE

### Organisation des JOP 2024 : l'Ass texte



**Mercredi 20 décembre** dans la matinée, le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

[En savoir plus](#)

## LÉGISLATION

### Société de confiance : table ronde la fonction publique puis audition



**Mercredi 20 décembre** à 10h, la Commission spéciale chargée d'examiner l'initiative de loi relative à la fonction publique a auditionné M. **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics. Cette audition est en [direct](#) sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale.

**Mercredi 20 décembre matin**, elle a organisé une table ronde avec des représentants d'organisations syndicales de la fonction publique (Solidaires FP, FSU, CFTD, FA-FP, UFCFP-CGC, CFTC).

[En savoir plus](#)

## CONTRÔLE ET ÉVALUATION

### Conditions et refus de prélèvement communication d'une mission flas

## DOC N° 2 / visuel page site internet Assemblée nationale

de l'Assemblée

tionale.fr/index.php?cle=30939&leg=14



# ASSEMBLÉE NATIONALE

Plan Aide Info site Écrire Forum Abonnement RSS Liens

Deutsch English Español Italiano  Mal voyant

Accueil > Dossier législatif > Étude d'impact

### Renforcement des obligations déontologiques des magistrats de l'ordre judiciaire

Projet de loi relatif au renforcement des obligations déontologiques des magistrats de l'ordre judiciaire, n° 1322, renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Voir :

- l'étude d'impact,
- le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale.

#### Dépôt des contributions

Civilité

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom

Prénom

Adresse électronique

Votre contribution sur l'étude  
d'impact accompagnant ce projet de  
loi  
(maximum 4000 caractères)

Votre code de contrôle

Ressaisir le code de contrôle



*Traitement des données personnelles*

## DOC N°3 / visuel (site internet officiel Sénat)

24 octobre 2016

Accessibilité | Plan du site | Alertes | Abonnez-vous !

Recherche

OK

R

[Accueil](#) > [Travaux parlementaires](#) > [Forums, Blog et consultations](#)

# Plateformes participatives

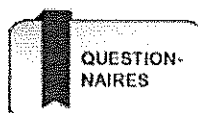


Les consultations actuelles organisées sur le site du Sénat peuvent revêtir plusieurs formes :

- Des blogs, soumis à modération, lieux de discussion et de débat ouverts à tous;
- Des questionnaires faisant appel aux témoignages et analyses des citoyens;
- Des formulaires de contribution.

D'autres formes de participation avaient été mises en place sur le site du Sénat :

- Des forums, soumis à modération, avec synthèse hebdomadaire des interventions;
- Des consultations par messagerie.



## Les Blogs

- [Conférence de Paris sur le Climat \(CdP-COP21\) : le Sénat s'engage ! Les travaux du Sénat dans le cadre de la Conférence sur le climat](#) ▶
- [Engagement républicain et sentiment d'appartenance à la Nation - Le Président du Sénat lance une grande consultation citoyenne](#) ▶
- [Les nouvelles menaces des maladies infectieuses émergentes, un blog de Mme Fabienne Keller, vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective](#) ▶
- [Le rôle des banques dans l'évasion des ressources financières : le blog du rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale \(archivé\)](#) ▶
- [Nouvelles mobilités et véhicules écologiques, un blog des rapporteurs de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques – Assemblée nationale / Sénat](#) ▶
- [L'évasion des capitaux et des actifs hors de France, un blog de M. Eric Bocquet, rapporteur de la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France \(archivé\)](#) ▶

---

## **DOC N°4**

ENVIRONNEMENT

### **La loi littoral préservée par l'Assemblée nationale ?**

Par Coralie Schaub — 31 janvier 2017 LIBERATION

Pourra-t-on bientôt allégrement bétonner nos côtes, y voir fleurir centres commerciaux, plateformes logistiques et autres bâtiments divers et variés ? Pas si sûr. Mais la question inquiète les défenseurs de l'environnement depuis que le Sénat a assoupli la loi littoral, le 11 janvier, à l'occasion de l'examen de la proposition de loi PS sur «l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique».

Les sénateurs ont adopté deux amendements controversés, l'un autorisant le comblement des «*dents creuses*» (les constructions sur des parcelles situées entre deux terrains construits dans un même hameau) et l'autre donnant la «*possibilité d'installer des activités nouvelles dans les zones proches du rivage*» et autorisant «*l'extension de l'urbanisation en dehors des bourgs et villages existants*».

Depuis, une pétition lancée le 20 janvier [sur Change.org] et baptisée «*Ne touchez pas à la loi littoral*» rencontre un joli succès : plus de 161 000 signatures, dont celles de Nicolas Hulot, Yann Arthus-Bertrand et Isabelle Autissier. La Fédération des parcs naturels régionaux de France s'est elle aussi émue de la situation mercredi. Dans une motion adressée à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, à la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Barbara Pompili, et à plusieurs députés, celle-ci a demandé à l'Assemblée nationale et au gouvernement de «*revenir à l'esprit du texte de loi initial en supprimant les modifications apportées par le Sénat*» qui, selon elle, donnent «*la possibilité de davantage urbaniser le littoral, fragilisant ainsi les équilibres écologiques, socio-économiques et paysagers de ces espaces sous pression*». (...)

Ils semblent avoir été entendus. «*Je ne peux accepter une remise en cause de la loi littoral, loi essentielle et fondatrice pour protéger notre patrimoine côtier*», a ainsi assuré la ministre Emmanuelle Cosse mardi en fin d'après-midi, lors de cet examen en deuxième lecture de la proposition de loi socialiste à l'Assemblée nationale.

Dans le texte examiné mardi soir ne figurent ainsi plus de dispositions permettant le développement de zones industrielles, économiques ou d'habitations en discontinuité des villages et hameaux.

## DOC N°5 (site officiel « pour une république numérique » gouvernement. fr »

*Innover pour retrouver de la croissance*

# Pour une République numérique

*Mis à jour le 13 octobre 2016 Projet  
porté par Axelle Lemaire*

La République du 21<sup>e</sup> siècle sera nécessairement numérique. Pour relever ce défi, la loi pour une République numérique, publiée au Journal officiel du 8 octobre, vise à favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, à garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes et à faciliter l'accès des citoyens au numérique.

### Concertation nationale

*Oct-fév 2015*

La consultation sur le projet de loi pour une République numérique est l'aboutissement d'un processus innovant entamé l'an dernier, avec la consultation sur le rapport "Ambition Numérique". Durant 4 mois, les Français ont été invités à débattre sur les grands enjeux du numérique sur une plateforme 100% en ligne. Plus de 4 000 contributions ont été collectées.

### Stratégie numérique

*18 juin 2015*

Sur la base de la synthèse des contributions, le Conseil national du numérique (CNNum) a remis un rapport au Gouvernement. C'est à cette occasion que le Premier ministre a rendu publique la stratégie numérique de la France et a annoncé la consultation en ligne du projet de loi numérique

### Co-écriture

*26 septembre 2015*

Manuel Valls et Axelle Lemaire, secrétaire d'État au numérique lancent une création participative de la loi (via une plateforme numérique), d'une durée de trois semaines. Cette démarche inédite de cocréation de la loi permet aux citoyens d'enrichir et de perfectionner le texte législatif gouvernemental

### Résultats

*18 octobre 2015*

En 3 semaines, plus de 20 000 participants de tous horizons ont choisi de contribuer à la coécriture de ce projet de loi, produisant plus de 140 000 votes, et plus de 8 000 arguments, amendements ou propositions de nouveaux articles sur le site [republiquenumerique.fr](http://republiquenumerique.fr). Les 30 articles du texte initial ont été reçus très favorablement dans leur ensemble, avec près de 75% de votes positifs en moyenne.

## Conseil d'État

6 novembre 2015

Sur la base des contributions, le projet de loi a été modifié et transmis au Conseil d'État. Une version définitive et une version détaillant les ajouts et les modifications sont publiées sur la plateforme [republiquenumerique.fr](http://republiquenumerique.fr).

## Conseil des ministres

9 décembre 2015

Emmanuel Macron et Axelle Lemaire ont présenté en Conseil des ministres le projet de loi pour une République numérique qui traduit la volonté de préparer la France aux enjeux numériques du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Loi

Passage au parlement

8 octobre 2016

Après l'adoption à l'unanimité par les sénateurs le 28 septembre 2016, la loi pour une République numérique a été promulguée et publiée au Journal officiel du 8 octobre

---

## **Doc n° 6 : (entretien) *Revue politique et parlementaire*, n°1080, 2017**

### **Axelle Lemaire : la co-crédation législative pour renouer le dialogue démocratique**

A la une, N°1080, Politique 0, 7 octobre 2016, 7 mars 2017 Florence Delivertoux REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

**Alors que la défiance des Français à l'écart des politiques n'a jamais été aussi forte, Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique et de l'innovation, nous livre ses solutions pour renouer le dialogue démocratique.**

**Revue Politique et Parlementaire – Le projet de loi pour une République numérique que vous avez porté a été co-rédigé par des citoyens. Pensez-vous que cette démarche de co-crédation législative peut être une réponse pour renouer le dialogue démocratique et revitaliser l'engagement citoyen ?**

**Axelle Lemaire** – Oui, j'en suis persuadée ! C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles j'ai lancé cette consultation. Aller sur le terrain, rencontrer et échanger pour enrichir son action, ou, parfois, questionner ses orientations... je revendique cette méthode fondée sur un dialogue le plus large, et le plus permanent possible. Comment être sûrs de servir l'intérêt général si l'on n'écoute pas nos concitoyens, ou si l'on se contente de les convoquer une fois tous les cinq ou six ans, à la faveur d'un scrutin ? À l'heure du numérique et de ses potentialités, il n'y a plus d'excuses pour se soustraire à cette exigence démocratique. J'ai vu un enthousiasme incroyable, que ça soit de la part des internautes, de mon équipe, mais aussi des parlementaires lors des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La force d'une telle démarche est que les citoyens et le gouvernement ont travaillé ensemble pendant plusieurs mois sur des sujets concrets

Cet exercice contributif parfaitement transparent a permis à chaque participant de prendre connaissance des propositions et suggestions des autres, et d'y réagir dans un esprit constructif : c'est la base d'un dialogue réussi !

Le résultat a été à la hauteur de mes espoirs.

Le résultat a été à la hauteur de mes espoirs. La loi pour une République numérique a été considérablement enrichie par les 21 000 internautes qui ont participé à la consultation : cinq nouveaux articles ont été ajoutés et plus de quatre-vingt-dix modifications ont été apportées. Le débat parlementaire a ensuite été fortement enrichi par les propositions citoyennes, qui ont pour nombre d'entre elles inspiré des amendements présentés par des députés et sénateurs

(...)

---

**DOC N°7 (extraits)** Ariane Vidal-Naquet, « La transformation de l'écriture de la loi : l'exemple de la loi sur la République numérique », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel* 2017/4 (N°57), p. 59-68.

(...)

Les processus d'écriture citoyenne de la loi n'offrent qu'une faible transparence. Les raisons pour lesquelles telle ou telle contribution citoyenne a été proposée, celles pour lesquelles elle est acceptée ne sont guère explicitées. Ainsi, s'agissant de la loi Lemaire [loi république numérique], plusieurs propositions arrivées en tête des soutiens des internautes (portant sur le logiciel libre, la défense du domaine public, l'affirmation des Communs, la neutralité du Net, le renforcement de la protection des données personnelles, le droit au chiffrement des communications ou l'open access) n'ont pas été prises en compte par le gouvernement sans véritable justification.

---

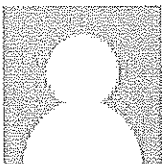
**DOC N°8 / (extrait) discussions sur la plateforme dédié lors de la consultation publique sur les moyens de renforcer la participation des citoyens lancé par le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy en Octobre 2017**

Romain Riboldi  
il y a un mois

Obligation pour l'Assemblée nationale d'étudier une pétition dès qu'elle atteint 100 000 signataires comme en Grande-Bretagne. Organisateur et organisatrices de la pétition doivent être invités à l'Assemblée nationale pour être écouté en audition et travailler dans les commissions en rapport avec la pétition.

654

28 réponses





**Jérôme Duquennoy**

il y a un mois

Je suis d'accord avec Adrien Fabre : le problème dont on discute ici est qu'il faut un "filtre" pour que seules les prises de paroles portant sur de l'intérêt publique ne soient possible, sous peine de risque un blocage du système qui pourrait couler sous les demandes.

Un seuil sur le nombre de signature nécessaire est certainement un filtre intéressant, mais le niveau du seuil mérite sans doute d'être travaillé sérieusement pour trouver le bon niveau.

Un autre filtre pourrait être de demander un "dossier" avec un minimum de contenu, nécessitant un niveau d'implication non négligeable de la personne qui portera la proposition.

Quel que soit le (ou les) filtre(s) choisi(s), peut être serait-il possible de fixer un nombre cible de sujet à traiter ? Ainsi, chaque année, il serait possible d'ajuster les seuils pour trouver le bon équilibre qui assure une possibilité d'expression citoyenne ET un fonctionnement fluide du système.

**Gérard Bodin**

il y a un mois

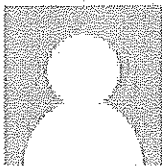
Au lieu de se casser la tête pour bien définir le niveau d'un seuil, on peut simplement réserver un jour de séance par mois aux propositions citoyennes ayant recueilli le plus d'adhésion.



**Antoine Tixier**

il y a un mois

On pourrait plutôt proposer un seuil en %. Par exemple, 1%. Autre point crucial: quel périmètre, qui peut signer ? Les votants, la population entière, ... Personnellement je pencherai pour 2% des votants.



**C. Rapine**

il y a 22 jours

Il faut effectivement que des propositions collectives puissent être entendues à l'Assemblée. Néanmoins, le seuil de 100 000 me paraît faible. Ensuite quel sera le vecteur pour arriver aux 100 000 signataires et quel type de contrôle sera mis en place pour vérifier la véracité de l'identité (ou de l'existence) des signataires ? Comment être certain que derrière ce genre d'initiatives, ce ne soit pas une occasion de plus pour les lobbyistes d'infléchir les politiques publiques ?



**Hugo BARTHELEMY**

il y a 22 jours

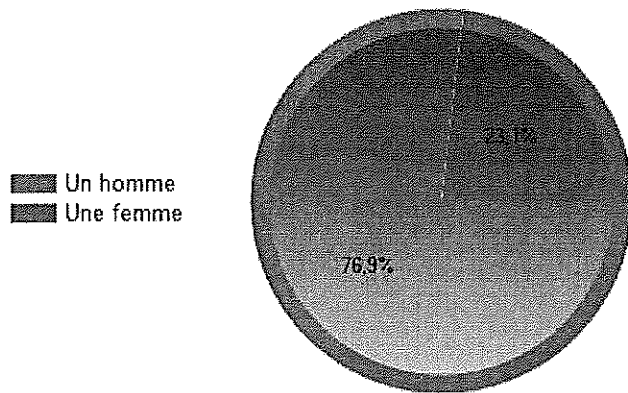
Vous pensez vraiment que 100 000 signatures valent moins qu'un député qui pose une question lors des questions au gouvernement uniquement pour améliorer son classement sur nosdeputes.fr ?... Il ne faut pas oublier que le principe de pétition proposé ici ne donne droit qu'à une soumission au parlement, rien de plus.

---

**DOC N° 9/ fiche : données statistiques des intervenants sur la plateforme dédiée lors de la consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration de la loi pour une république numérique**

Un homme	3368	76,9%
Une femme	1012	23,1%
<b>Total</b>	<b>4380</b>	<b>100%</b>

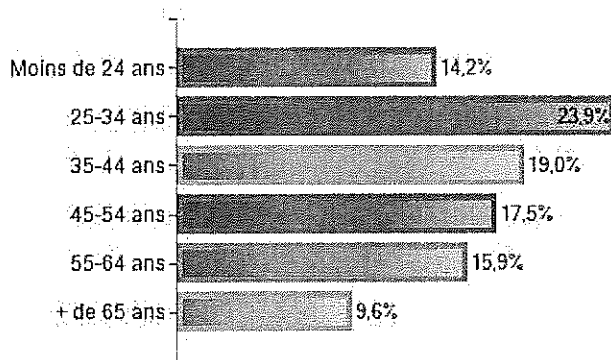
Réponses effectives : 4380    Non-réponse(s) : 97  
Taux de réponse : 97,8%    Modalité la plus citée : Un homme



## 21. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

	Effectifs	% Rep.
Moins de 24 ans	628	14,2%
25-34 ans	1059	23,9%
35-44 ans	843	19%
45-54 ans	774	17,5%
55-64 ans	704	15,9%
+ de 65 ans	427	9,6%
<b>Total</b>	<b>4435</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4435    Non-réponse(s) : 42  
Taux de réponse : 99,1%    Modalités les plus citées : 25-34 ans; 35-44 ans; 45-54 ans



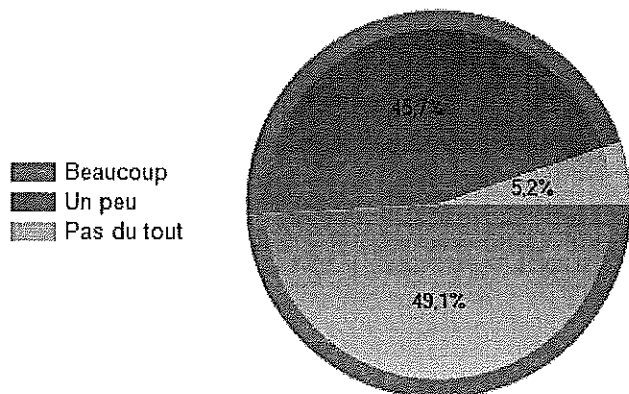
## 22. Est-ce que vous vous intéressez à la vie politique ?

	Effectifs	% Rep.
Beaucoup	2167	49,1%

Un peu	2020	45,7%
Pas du tout	229	5,2%
<b>Total</b>	<b>4416</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4416  
Taux de réponse : 98,6%

Non-réponse(s) : 61  
Modalité la plus citée : Beaucoup

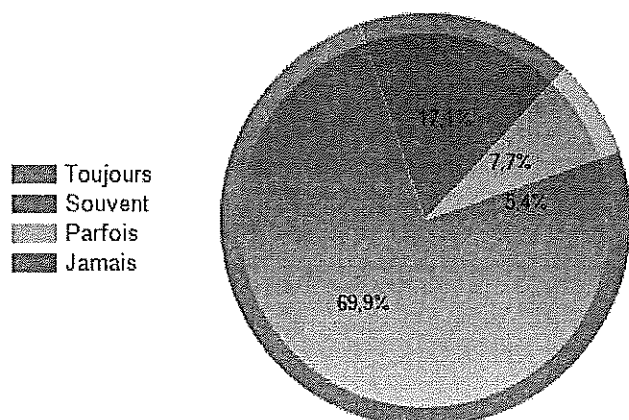


### 23. Avez-vous l'habitude de voter aux élections politiques ?

	Effectifs	% Rep.
Toujours	3081	69,9%
Souvent	752	17,1%
Parfois	338	7,7%
Jamais	236	5,4%
<b>Total</b>	<b>4407</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4407  
Taux de réponse : 98,4%

Non-réponse(s) : 70  
Modalité la plus citée : Toujours



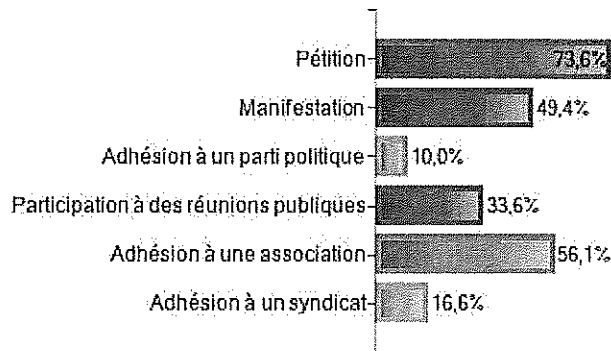
## 24. Avez-vous d'autres formes de participation à la vie publique ?

	Effectifs	% Rep.
Pétition	2720	73,6%
Manifestation	1825	49,4%
Adhésion à un parti politique	370	10%
Participation à des réunions publiques	1241	33,6%
Adhésion à une association	2074	56,1%
Adhésion à un syndicat	612	16,6%
<b>Total</b>	<b>3697</b>	

Réponses effectives : 3697  
Taux de réponse : 82,6%

Non-réponse(s) : 780

Modalités les plus citées : Pétition; Adhésion à une association; Manifestation



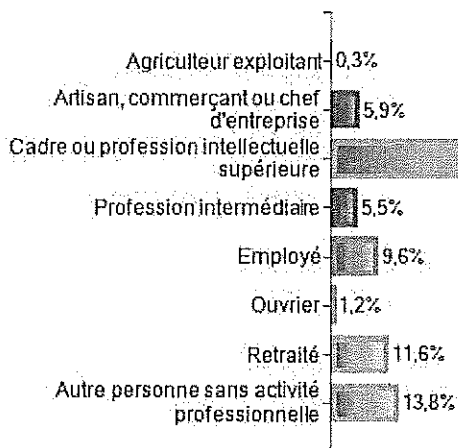
## 25. Quelle est votre activité ?

	Effectifs	% Rep.
Agriculteur exploitant	13	0,3%
Artisan, commerçant ou chef d'entreprise	260	5,9%
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	2280	52%
Profession intermédiaire	240	5,5%
Employé	423	9,6%
Ouvrier	51	1,2%
Retraité	510	11,6%
Autre personne sans activité professionnelle	607	13,8%
<b>Total</b>	<b>4384</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4384  
Taux de réponse : 97,9%

Non-réponse(s) : 93

Modalités les plus citées : Cadre ou profession intellectuelle supérieure; Autre personne sans activité professionnelle; Retraité



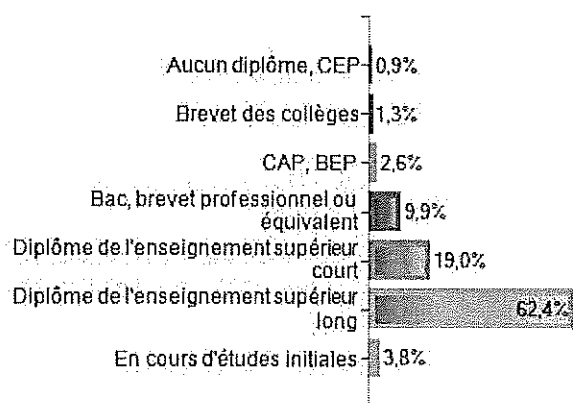
## 26. Quel est votre niveau de formation ?

	Effectifs	% Rep.
Aucun diplôme, CEP	41	0,9%
Brevet des collèges	57	1,3%
CAP, BEP	115	2,6%
Bac, brevet professionnel ou équivalent	437	9,9%
Diplôme de l'enseignement supérieur court	838	19%
Diplôme de l'enseignement supérieur long	2753	62,4%
En cours d'études initiales	168	3,8%
<b>Total</b>	<b>4409</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4409  
Taux de réponse : 98,5%

Non-réponse(s) : 68

Modalités les plus citées : Diplôme de l'enseignement supérieur long; Diplôme de l'enseignement supérieur court; Bac, brevet professionnel ou équivalent



## 28. DATE\_SAISIE

	Effectifs	% Obs.
1	0	0%
2	0	0%
3	0	0%
4	1328	29,7%
5	769	17,2%
6	277	6,2%
7	351	7,8%
8	120	2,7%
9	1121	25%
10	462	10,3%
...	49	1,1%
<b>Total</b>	<b>4477</b>	<b>100%</b>

Réponses effectives : 4477  
Taux de réponse : 100%

Non-réponse(s) : 0

Date la plus citée : 4 ; Période : du 04/12/2015 17:59:25 au 11/12/2015 11:06:21 ;  
Regroupement : Jour du mois